

## CONSULTATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT POUR LA DÉTERMINATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION D'UNE DIRECTION

Nom de l'établissement : École Saint-Albert-le-Grand

Le conseil d'établissement de l'école ou du centre désire contribuer à la détermination des critères de sélection de la prochaine direction d'établissement, en conformité avec les articles 79 et 110.1 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* :

### VOLET 1

Le conseil d'établissement cible ses attentes et les besoins du milieu dans les trois principaux domaines de gestion (ressources humaines, pédagogie et ressources financières) à l'aide des pistes de réflexion suivantes :

- ❖ **Besoins des élèves** ex. : réussite, intégration de l'EHDAA, etc.
  - La direction doit s'adapter à la clientèle de l'école;
  - La direction doit porter une attention particulière au bien être des élèves et à leur santé physique et mentale;
  - La direction doit avoir une expérience au primaire.
- ❖ **Besoins de la communauté** ex. : équipe-école, parents et partenaires pour les pratiques pédagogiques, les collaborations et les projets, communauté, quartier, etc.
  - La direction doit être rassembleuse, ouverte à la communauté et à la participation des parents;
  - La direction doit rapprocher l'école du milieu et du quartier afin de développer un réseautage efficace et bénéfique pour tous;
  - La direction doit être capable d'organiser une vie « extrascolaire ».
- ❖ **Besoins liés aux ressources matérielles et financières** ex. : organisation des ressources, gestion du budget, etc.
  - La direction doit avoir des habilités démontrées de gestion des ressources humaines, matérielles et financières;
  - La direction doit être capable d'assumer ses décisions et de dire non en étant ferme dans ses choix.
- ❖ **Autres préoccupations du conseil d'établissement**
  - s/o

## VOLET 2

En s'inspirant des besoins ciblés au volet 1, le conseil d'établissement détermine les compétences attendues de la direction en consultant les différents intervenants de l'école ou du centre ainsi que la communauté<sup>1</sup>

- ❖ **Compétences liées au savoir** ex. : connaissance de la clientèle EHDA, etc.
  - La direction doit savoir prendre en considération et différencier les besoins des élèves d'un niveau à l'autre;
  - La direction doit avoir des connaissances en environnement et une conscience éco responsable.
  
- ❖ **Compétences liées au savoir-être** ex. : disponibilité, accessibilité, écoute, etc.
  - La direction doit avoir de l'écoute, de la compréhension et de l'ouverture envers les parents, les élèves et l'équipe-école;
  - La direction doit être accessible pour tous.
  - La direction doit être à même de bien collaborer avec les parents.
  
- ❖ **Compétences liées au savoir-faire** ex.: communication efficace, leadership favorisant le travail d'équipe, ouverture à l'égard de la communauté, etc.
  - La direction doit avoir du leadership;
  - La direction doit être capable de reconnaître et de valoriser les forces de chacun.
  
- ❖ **Autres éléments d'intérêt**
  - s/o

Je, soussigné(e) HUGUES CHANTAL président ou présidente du

écrire en LETTRES MAJUSCULES

conseil d'établissement de l'école ou du centre mentionné ci-dessus, avec la collaboration des membres du conseil d'établissement, recommande les critères de sélection de la direction d'établissement énumérés ci-dessus en date du 27-06-2022 (jour-mois-année).



1. Voir le profil de compétences du gestionnaire, à consulter à titre indicatif seulement.